

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2120

4 mai 1951

FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 4 MAI 1951 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHEF D'ETAT MAJOR PAR INTERIM DE L'ORGANISME CHARGE DE
LA SURVEILLANCE DE LA TREVE POUR LUI TRANSMETTRE UN RAPPORT
SUPPLEMENTAIRE DESTINE AU CONSEIL DE SECURITE, COMME SUITE A
SES TELEGRAMMES DES 2 ET 3 MAI 1951 (S/2113 ET S/2118)

- 1) Le 4 mai, à 6 heures 55 GMT, le chef de la délégation syrienne à la Commission mixte d'armistice syro-Israélienne a déclaré qu'à 2 heures 45 GMT les Israéliens ont ouvert un feu nourri de mortiers et de mitrailleuses sur des positions occupées par des civils arabes au voisinage du point MR 207/257, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone démilitarisée. Les Syriens prétendent que l'attaque a été repoussée, mais qu'un feu nourri a continué jusqu'à 5 heures 30 GMT, suivi de coups de feu isolés. Des observateurs des Nations Unies ont entendu un tir intense de mortiers et de mitrailleuses de 2 heures 45 à 5 heures 30 GMT, en direction du village de Shamalne, à l'extrémité sud du secteur central de la zone démilitarisée. Les observateurs ont vu des explosions d'obus de mortiers. Les Syriens déclarent que jusqu'à présent un civil arabe a été tué et huit blessés.
- 2) Les Israéliens prétendent que le 3 mai, une attaque appuyée par l'artillerie a été lancée contre des positions situées à Tel el Mutila, en territoire israélien et que, dans la matinée du 4 mai, deux nouvelles attaques ont eu lieu.
- 3) Les observateurs rapportent qu'aucune - je répète : aucune - troupe syrienne n'a été vue dans la zone démilitarisée. Ils signalent en outre que les tirs de mortiers étaient dirigés du territoire israélien contre des positions arabes dans la zone démilitarisée et en territoire israélien. Les observateurs ajoutent que les Syriens ni les Israéliens n'ont montré les cadavres des victimes aux observateurs des Nations Unies. Les observateurs déclarent qu'ils n'ont aucune, - je répète : aucune - preuve que des coups de mortiers ou de canons aient été tirés.

du territoire syrien en direction de la zone démilitarisée ou du territoire israélien. Les observateurs déclarent avoir vu dans la zone démilitarisée des Arabes en civil tirer des coups de fusil et d'armes automatiques.

4) Une rencontre officieuse entre les délégations israélienne et syrienne a commencé à 9 heures GMT, aujourd'hui au siège de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne, au Bureau de la douane situé en territoire syrien et a duré deux heures. Les deux délégations, conformément à la demande du chef d'Etat-major par intérim de l'Organisation des Nations Unies, ont accepté un cessez-le-feu entrant en vigueur aujourd'hui à 13 heures 30 GMT.

5) La délégation israélienne a été accompagnée au siège de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne vers 8 heures 30 GMT par un observateur des Nations Unies, et, lorsque le groupe eut passé le pont de Banat Yakub, qui traverse le Jourdain dans la zone démilitarisée, un tir d'armes automatiques a été déclenché au sud du pont. Après la réunion officieuse, deux observateurs des Nations Unies ont accompagné, dans des jeep blanches, la délégation israélienne à Mishmar, où les Israéliens ont un poste de police dans la zone démilitarisée. A leur retour au siège de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne, les observateurs ont essuyé des coups de feu d'armes automatiques tirés par des personnes qui se trouvaient à environ 225 mètres au sud du poste de police.

Le Chef d'Etat-major par intérim.